



Conseil heritage familial refus de l'heritage du pere

Par **doudou_old**, le **06/12/2007** à **12:59**

mon père a son decès j' ai refusé l' heritage car il avait des dettes. n'ayant refusé l'heritage de mon pere puis-je accepter celui de ma grand-mère non m'a dit qu'ayant pas accepté celui de mon père je ne pouvais pas recevoir celui de ma grand-mère n'aidant moi je suis dans le flou total n'ayant dans l' attente d'une réponse de votre part .net vous en remerciant à l'avance doudou

Par **Upsilon**, le **06/12/2007** à **14:07**

Bien sur que vous pouvez accepter celui de votre grand mere !
Les 2 successions n'ont rien a voir !
Avez vous pris contact avec le notaire chargé de la succession de votre grand mere ?
Avez vous des oncles / tantes qui viendraient a la succession de votre grand mere en meme temps que vous ?
enfin, avez vous des freres et soeurs ?
Cordialement,
Upsilon.

Par **doudou_old**, le **07/12/2007** à **11:52**

je vous remercie de m'avoir repondu aussi vite.
le probleme c'est que ma grand -mère vient de rentrer dans un hopital medicalisée .
mon père étant decede mes 2 oncles me demande de donner pour l'obligation alimentaire pour ma grand-mère je suis en train de faire des etudes et n'ai que 19 ans donc aucune rentrée d'argent.
au moment de l'heritage (donc 1 maison)

mes 2 oncles voudront déduire ce qu'ils auront versé entre temps pour leur mère peuvent-ils me défalquer cet argent sur la vente de la maison à la mort de ma grand-mère. ma grand-mère je ne la voyais pas car mes parents étaient divorcés dans l'attente d'une réponse et vous remercie à l'avance